

0382042N
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE LA GARENNE
AVENUE MARIE CURIE
38503 VOIRON CEDEX
Tel : 0476051226

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 64
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/06/2026
Réuni le : 02/07/2026
Sous la présidence de : Nicolas Raynaud
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention DR : Convention inter-établissements pour l'intégration des élèves dans le Dispositif Relais pour 2026-2027. Rédigée dans les mêmes termes que l'année précédente, cette convention fixe les obligations et engagements des établissements signataires.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0